

Le 28 Septembre 2021 - PASSERA Noël - 94 Chemin des conchebandiers

Propriétaire des parcelles AI 82, AI 255 et AI 254

Un des héritiers de la parcelle AI 253 en succession depuis 2015

En complément du courrier (avec 4 pièces jointes) du 24 septembre 2021
déposé le 24 septembre 2021 lors de l'audience avec Monsieur le Commissaire
enquêteur, M^r Denis ROUX

Le projet de révision du PLU prévoit que le chemin piéton public des conchebandiers
de 1 mètre de large serait élargi à 3 mètres (1 mètre d'élargissement de chaque côté)
par la réservation 15 b; le long de mon seul chemin d'accès (parcelle AI 82)
dont la largeur effective de passage, entre murs, de 3,29 m à 3,73 m serait
ainsi réduite à une largeur de 2,29 m à 2,73 m, ce qui est très insuffisant et
aberrant par le fait que la largeur ^{de mon} chemin d'accès devrait être égale à
celle du chemin piéton-cycle public.

Cet élargissement de 1 mètre sur ma propriété est abusif et inéquitable par
le fait que la largeur prévue du chemin public de 3 mètres, le long de ma
propriété, est réduite à 1,5 mètres au Nord de ma propriété et conservée à
1 mètre de large à la sortie sur le chemin du Jardin?

De plus, ce chemin communal est le reste d'un chemin muletier public
qui reliait le département de l'Aisne à Rome et il serait inéquitable
de marcher du terrain sur les riverains qui ont respecté le tracé de ce chemin
alors que ce dernier n'est plus présent de manière continue sur le plan
cadastral et qu'il a donc été accaparé par certains riverains?

En ce qui concerne la parcelle AI 253 en succession, le projet de PLU
affiche des impératifs de densification et un mode de calcul du taux
minimum de logements sociaux qui sont très défavorables aux
petites propriétés

La parcelle AI 253 est en succession depuis 2015 du fait de la
complexité de la division et des difficultés de recourir à un lotisseur
qui est peu intéressé par les petites surfaces.

Veuillez recevoir Monsieur

PASSERA Noël

le Commissaire enquêteur

mes respectueuses salutations.

En la forme le 30/09/2021 à 12H

Denis ROUX
Commissaire enquêteur